



Département
Du Lot
Communauté d'Agglomération
du Grand Cahors

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MEDARD

- Légende**
- UA
 - UR
 - UAU
 - A
 - Ap
 - N
 - NC
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
 - Plan de Prévention du Risque Inondation du Lot Aves Vert et Meuse
 - Élément de paysage à préserver au titre de l'art. L.123-5-103-2° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment à préserver au titre de l'art. L.123-5-103-2° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'art. L.123-5-103-4° du Code de l'Urbanisme
 - Éléments de continuité écologique au titre de l'art. R.123-11 du Code de l'Urbanisme
 - Trame bleue
 - Trame verte
 - Cours d'eau

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-5-5-V du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESCRIPTION	COMMUNE	SURFACE (M ²)
1	Équipement de la commune de Cahors (équipement de 2 salles)	Cahors	800 m ²
2	Colonne d'eau destinée aux usages domestiques (de 200 mètres)	Cahors	800 m ²
3	Colonne d'eau destinée aux usages domestiques (de 200 mètres)	Cahors	2 100 m ²
4	Mairie de Cahors (à l'adresse 17, rue de la République)	Cahors	800 m ²
5	Mairie de Cahors (à l'adresse 17, rue de la République)	Cahors	4 300 m ²

document graphique au 1/5000°

Amélioré par M. C. S. S.
Gérard FRESQUET Ingénieur PIAU/CAD
Géomaticien - Architecte DPLG
23 route de Bagneux - 46000 TOULOUZE
Téléphone de Service : 05 43 37 07 79
Fax : 05 43 37 07 78
E-mail : contact@stmedard.com